

## Conclusions

---

L'Accord de libre-échange Canada-États-Unis est pertinent et procurera d'importants avantages à l'industrie forestière.

La sécurité d'accès offerte par l'Accord est d'une importance cruciale pour le maintien de la croissance et de la viabilité des secteurs d'exportation majeurs du Canada, en particulier de la pâte à papier, du bois d'œuvre et du papier journal. Près de 80 pour cent des exportations canadiennes actuelles de produits forestiers vont aux États-Unis. Ce commerce, d'une valeur totale de près de 12 milliards de dollars, a été menacé par le protectionnisme américain.

Les mécanismes de règlement des différends et l'amélioration de la discipline sur les mesures de recours commerciales créeront un climat commercial plus sûr, qui est nécessaire pour favoriser des investissements considérables, indispensables pour maintenir la position moderne et concurrentielle sur le plan international de l'industrie forestière canadienne.

Bien que l'on prévoie que le nombre d'emplois dans ce secteur en général demeurera stable, les besoins en main-d'œuvre professionnelle se feront de plus en plus sentir, en particulier à cause de l'importance accrue de l'automatisation et de l'adoption de nouvelles techniques en électronique et en traitement.

Des secteurs de produits forestiers comme ceux du carton pour conteneurs, du papier fin, du papier hygiénique, qui se sont développés au Canada dans un milieu protégé, devront s'ajuster à un marché nord-américain plus concurrentiel. Cependant, l'expérience démontre que l'industrie devrait être en mesure d'effectuer les ajustements nécessaires dans ces secteurs intermédiaires. Il lui sera essentiel d'exporter ses produits aux États-Unis si elle veut prendre de l'expansion, créer des emplois et donner une envergure mondiale à sa production. À l'heure actuelle, l'augmentation importante de la capacité de production canadienne de papiers fins augure bien de l'avenir. L'élimination des droits américains subsistants ouvrira de nouveaux marchés, ce qui permettra de donner un élan international à l'industrie forestière du Canada. De plus, l'élimination des droits canadiens devrait se traduire par une réduction des coûts des immobilisations et des intrants, procurant ainsi des avantages additionnels à l'industrie canadienne.